



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-8-1-1

Séance du vendredi 9 septembre
2016

**ASSOCIATION PETIT CHÂTEAU DE BEBLENHEIM
TRANSFERT DE PRÊT ET RECONDUCTION DE GARANTIE D'EMPRUNT**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mmes FUCHS, JENN, M. HABIG.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L3231-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunt du Département,
- VU les articles 2298 et suivants du Code Civil relatifs à l'obligation du débiteur avant implication de la caution envers le créancier,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-1-4 du 18 mars 2016 relative au budget primitif 2016, la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-3-1-5 du 24 juin 2016 relative à la Décision Modificative n°1
- VU les délibérations du 4 juillet 2008 n°CP-2008-8-1-10 et du 22 janvier 2010 n°CP-2010-1-1-8 relatives aux garanties d'emprunt intégrales accordées à l'association Petit Château de Beblenheim,
- VU la demande formulée par l'association Petit Château de Beblenheim relative à un emprunt d'un montant de 442 400 € que cet organisme se propose de souscrire auprès de la Caisse d'Épargne Alsace suite au réaménagement de sa dette,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de reconduire sa garantie à hauteur de 100 % à l'association Petit Château de Beblenheim, au profit de l'association Petit Château de Beblenheim pour un emprunt d'un montant de 442 400 € souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Alsace, suite à un refinancement d'une partie de sa dette.

Les deux emprunts concernés par le refinancement se répartissent selon la liste ci-dessous :

Référence du prêt	Montant initial de l'emprunt	Quotité garantie	Encours restant à garantir au 30/06/2016	Durée restant à courir	Taux Fixe	Intérêts restant à courir
03400 260018 004 04	300 000 €	100 %	267 304,83 €	282 mois	4,99 %	187 938,15 €
03000 00000 0152 75	200 000 €	100 %	175 114,37 €	281 mois	4,20 %	100 691,67 €
TOTAL	500 000 €		442 419,20 €			288 629,82 €

Les caractéristiques du nouveau prêt sont les suivantes :

Montant : 442 400 €

Durée : 23 ans (276 mois)

Taux fixe : 2,50 %

Remboursement : 276 mensualités de 2 109,28 €

Montant des intérêts : 139 761,28 €

Gain en intérêts lié au refinancement (net d'IRA) : 146 241,82 €

- ✦ S'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- ✦ Autorise le Président du Conseil départemental à intervenir au contrat de prêt passé entre le prêteur et l'organisme et à signer tout document relatif à la caution, approbations de réaménagement, de renégociations et de transfert d'emprunt.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité